



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3280

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Constitution de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Communauté urbaine de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palaja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3280**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Constitution de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Communauté urbaine de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-3245 du Conseil du 10 septembre 2012, le Conseil de communauté a pris acte de la démission des membres de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat, et décidé de procéder à son renouvellement. Les conditions de dépôt des candidatures ont également été fixées à cette occasion.

Cette commission est compétente pour établir la liste des candidats admis à présenter une offre et émettre un avis sur ces offres en matière de délégation de service public. Elle est aussi compétente pour dresser la liste des entreprises et des groupements d'entreprises ayant soumissionné et qui sont admis à participer au dialogue dans le cadre de procédures de contrats de partenariat.

Compte tenu du nombre important de procédures à lancer, la commission est constituée à titre permanent. Elle est présidée par monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon ou son représentant.

Il convient donc de procéder à la désignation des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants pour constituer la nouvelle commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat, conformément aux dispositions des articles L 1411-5 et D 1411-3 à D 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales et, notamment, son dernier alinéa ;

DELIBERE

1° - Approuve la constitution d'une commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat pour donner son avis sur :

a) - les délégations de service public existantes,

b) - les délégations de service public et les contrats de partenariat à intervenir.

2° - Elit, en qualité de :

a) - membres titulaires :

- M. Paul Serres,
- M. Jean-Yves Sécheresse,
- M. Denis Bousson,
- M. Xavier Léonard,
- M. Gérard Claisse,

b) - membres suppléants :

- M. Max Vincent,
- M. Rolland Jacquet,
- M. Bruno Gignoux
- Mme Nicole Bargoin,
- Mme Corinne Cardona.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.